



La problématique des scolytes de l'épicéa ...

... cela vous concerne aussi !



Les conditions météorologiques de l'année 2018 (tempêtes et sécheresse) ont favorisé l'explosion des populations de scolytes dans nos épicéas. Ces insectes attaquent des épicéas affaiblis avec des conséquences fatales pour l'arbre, mais aussi des risques de propagation bien réels, même dans les arbres sains avoisinants. En effet, chaque épicéa contaminé est susceptible de produire en quelques semaines des milliers d'individus qui s'attaqueront aux arbres voisins.

Pour tenter d'enrayer cette épidémie, de réduire ses conséquences économiques mais aussi de détecter plus facilement les arbres nouvellement infectés au début du printemps 2019, il est indispensable de couper et d'évacuer les arbres atteints. L'évacuation des épicéas scolytés avant le 31 mars 2019 est d'ailleurs une obligation légale (Article 62 de l'Arrêté Royal du 19 novembre 1987).



© Quentin Leroy

Les recommandations suivantes ont pour but d'aider dans cette tâche les propriétaires forestiers privés concernés :

- Il est indispensable **d'identifier** rapidement les épicéas attaqués par les scolytes, à savoir ceux qui présentent un ou plusieurs des symptômes suivants :
 1. Trous de perforation sur l'écorce avec expulsion de sciure et éventuellement écoulement de résine;
 2. Jaunissement / roussissement, ou perte brutale des aiguilles;
 3. Décollement ou perte de fragments d'écorces.
- Les arbres présentant au moins un de ces symptômes doivent être **évacués** avant le 31 mars 2019.
- Les épicéas morts avant le printemps 2018 et ayant perdu toute leur écorce ne sont plus considérés comme contaminants. Leur évacuation n'est donc pas prioritaire.
- Dans les parcelles concernées, toute coupe portant à la fois sur des arbres scolytés et des arbres sains doit être mûrement réfléchie. Des professionnels sont à la disposition des propriétaires pour les aider à prendre ces décisions.

La ligne téléphonique [084/46.03.55](tel:084460355) permet de vous orienter vers les structures adéquates.

Sur le site www.scolytes.be, vous trouverez les coordonnées de divers exploitants, techniciens ou experts forestiers.

- Vu l'ampleur du phénomène, une vigilance particulière devra être consacrée aux foyers de scolytés au printemps 2019 pour mieux contrôler l'apparition éventuelle de nouveaux cas. Cette recommandation reste de mise même après l'évacuation des bois scolytés cet hiver.

Les propriétaires ayant détecté des épicéas scolytés sur leurs parcelles ou sur les parcelles voisines, sont invités à **prendre contact avec la Commune au numéro suivant : 061/51.01.19 - FIFY Yannick - yannick.fify@libramont.be**

Vous retrouverez également une note technique rédigée par l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts résumant les bonnes pratiques pour gérer au mieux ce ravageur à l'adresse suivante : <http://owsf.environnement.wallonie.be>.

Initiative portée par les 4 communes partenaires de la Charte Forestière de Territoire et coordonnée par Ressources Naturelles Développement asbl :

